



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Financement de l'Institut de formation en psychomotricité (IFP)

Question écrite n° 3119

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le financement de l'Institution de formation en psychomotricité (IFP) Sorbonne université. Malgré des financements principalement supportés par la région Île-de-France et la Faculté de santé Sorbonne université, la dotation financière attribuée à cette formation serait en diminution, réduisant significativement les effectifs (de 155 à 40 places sous quatre ans). Il lui demande des garanties pour accorder les financements nécessaires au maintien de la formation de 155 étudiants psychomotriciens par promotion à l'IFP chaque année, alors même que cet enseignement est essentiel pour répondre aux besoins de la profession.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3119

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2025](#), page 89